

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 juillet 2018 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD

Absents représentés : M. GROSSO par M. ROUVIER - M. PEREZ par G. REQUENA - J. HURTADO par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absent : W. BIGNON

1. Adoption de la Charte de l'arbre (Annexe 1) (S. SENEGA)

La construction de la charte :

L'arbre et de la nature en ville nous procurent des services inestimables et précieux. Ce sont eux qui luttent contre la chaleur en ville et les ravages des canicules, eux qui nous fournissent oxygène et dépolluent notre air, eux qui nous procurent lieux de détente ou de loisirs, eux qui font nos paysages, ... eux qui participent à l'équilibre de nos écosystèmes et créent des liens entre espaces naturels...

À la demande de la commission Environnement et Agenda 21, la création d'une vision commune de la place de la nature en ville et notamment de l'arbre s'est engagée. L'objectif est de renforcer la volonté communale de protéger, préserver et renforcer son patrimoine arboré en élaborant une charte de l'arbre qui évolue. Avec l'appui des services techniques et de la chargée de mission Agenda 21, la commune s'est engagée dans un travail de réflexion sur la place de l'arbre dans la ville, un patrimoine collectif qui dépasse les limites marseillanaises. Cette démarche en faveur d'une politique commune de gestion raisonnée et durable vise à garantir et à renforcer la place de l'arbre dans le tissu urbain dans une approche territoriale globale. Cet engagement se traduit par une charte de l'arbre définissant un modèle de gestion à l'échelle du territoire en vue de promouvoir l'arbre au sein de la commune. Cette action s'inscrit dans le projet Agenda 21 de la ville et devra répondre aux objectifs Vert Demain.

Ce projet se veut ambitieux, car il vise à rendre incontournable la prise en compte de l'arbre dans le développement et la vie urbaine. Marseillan, qui dispose d'un patrimoine arboré à préserver, doit développer une véritable politique de l'arbre et des espaces verts. À cette fin, des engagements travaillés en commission serviront de base à cette nouvelle politique de l'arbre marseillanaise.

Les objectifs de la charte :

Des objectifs co-définis ont été décidés en commun

orientations et ambitions de la charte :

Développer l'arbre et les trames vertes en ville en cohérence avec ses rôles environnementaux, sociaux, sécuritaires et économiques.

Réduire les impacts humains négatifs sur le patrimoine arboré (travaux, réseaux, entretiens, incivilités, ...).

Participer à son bien-être : planter, gérer et entretenir mieux pour demain, favoriser les espaces de vie naturelle mais aussi humains et paysagers.

La charte a également pour mission d'étendre ses ambitions aux privés (opérateurs, bailleurs, promoteurs, partenaires et citoyens).

Le Plan de construction de la charte

État des lieux du patrimoine actuel : des arbres et habitats naturels, des problématiques (maladie, parasites, ...), des conflits rencontrés : réseaux, voirie, accessibilité, incivilités, éclairage, mobilier urbain, ...

Créer des outils de préconisation : Cahiers des charges ou techniques :

Aménagements, réhabilitation, protection pendant les travaux, gestion raisonnée et entretien, suivi.

-Créer des outils de mise en place : Gestion des décisions, plan d'actions de réhabilitation, ...

- Enrichir la biodiversité Ex.: Refuge biodiversité

- Communication, participation, concertation

Définir l'organisation du suivi des décisions/mise en place (qui, quand, comment)

Créer des outils de suivi de respect des préconisations

Actuellement :

Nous sommes en phase de diagnostic qui nous permettra de récolter les données nécessaires aux préconisations et à la gestion de l'arbre en ville. Ceci se traduit par un état des lieux du patrimoine naturel en ville à travers deux actions phares :

1. Un diagnostic du patrimoine par l'ONF :

Un diagnostic progressif va être mis en œuvre sur le territoire de Marseillan. Ceci va nous donner une idée de l'état de santé actuel du parc arboré et permettre la création d'un plan de gestion par rapport aux problématiques révélées lors du travail (maladies, parasites, sécurités, ...)

2. Une cartographie participative des arbres de la ville : chasse aux remarqu'arbres

Dans le cadre de la semaine du développement durable, la mission Agenda 21 a mis en place une animation autour des arbres en ville. Les données récoltées lors de cette sortie et des suivantes vont compléter le diagnostic du parc arboré et son potentiel de développement. Ce travail aboutira par une cartographie des arbres et des espaces naturels. Le travail a également pour but de permettre aux marseillanais de s'approprier l'arbre en ville, car il est grand temps de regarder différemment ces habitants discrets et immobiles.

Il appartient au conseil municipal :

D'adopter la Charte de l'Arbre.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Adopte la Charte de l'Arbre.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

